

GT Jours de présence en établissement

Synthèse

Présents :

Monsieur Pierre Chareyron – directeur Inspé de Lyon

Monsieur Guillerme – directeur adjoint Inspé, formation continue, responsable pôle continuum

Monsieur Mathias Front – directeur adjoint Inspé, formation initiale

Monsieur Sylvain Rey – directeur adjoint EAFC, responsable pôle continuum

Madame Corine Benucci – IA-IPR EVS, doyenne des IA-IPR

Madame Isabelle Lacroix – directrice de la Division des personnels enseignants (DIPE) et représentante Division de l'Organisation Scolaire (DOS)

Monsieur Damien Coursodon – proviseur lycée polyvalent Jacques Brel Vénissieux, présent pour ID

Monsieur Benoît Oden – principal André Lassagne à Caluire

Monsieur Eric Esvan – principal collège les Iris à Villeurbanne

Madame Sandrine Gruson – proviseure adjointe lycée Parc Charbrière à Oullins

Madame Sylvie Fèvre – proviseure adjointe LP 1^{er} film à Lyon

Madame Anouk Chirolo To – responsable master MEEF espagnol Jean Monnet

Monsieur Arthur Groléat – gestionnaire scolarité à Lyon 3, des CAPES et Agrég histoire-géo et mathématiques

Monsieur Emmanuel Marigno – doyen FRA lettres et langues Jean Monnet

Monsieur Eric Panassier – responsable DIU/AEU EPS

Madame Magali Kabous co-responsable master MEEF Lyon 2 en Espagnol

Monsieur Pierre Manen – responsable master MEEF lettres Jean Monnet

Madame Sabine Terret - Vergnaud – responsable master MEEF éducation musical Lyon 2

Monsieur Christophe Thierry – responsable master MEEF allemand Lyon 2

Monsieur Richard Bouchon – responsable master MEEF Histoire géographie Lyon 2

Madame Clothilde Castagne-Vezies – CMI responsable master MEEF Lyon 2

Madame Magali Attagnant – responsable master 2nd degré physique chimie et DIU/AEU

Madame Louisa Rebih Responsable Master PLP CAPET bio techno et sciences médico-sociales, DIU et AEU

Madame Emilie Magnat responsable master didactique des langues et tice, avec mutualisation pour les DIU langues sur le bloc 2-3

Excusés :

Monsieur Olivier Coutarel, proviseur du lycée Lamartinère Duchère

Monsieur Raoul Savey, proviseur du lycée Parc Chabrière

Madame Eugénie Duffort, proviseur du lycée du 1^{er} film

Monsieur Claude Di Liberatore, proviseur du lycée Lamarck

Madame Céline Felpin, directrice de la Division de l'Organisation Scolaire (DOS)

Introduction

Les établissements scolaires et les universités reçoivent et organisent l'activité d'un public adulte commun, de statuts très divers : étudiants en stage (PPPE, M1 et M2 en observation et pratique accompagnée), étudiants en contrat (AED pré-pro en L2, L3, M1 et M2, M2 contractuels alternants M2C) et fonctionnaires stagiaires à mi-temps et temps plein.

La bonne organisation de leur activité, tant du côté du rectorat que des universités, nécessite une coordination précise entre chaque institution pour tenir compte des contraintes respectives de chacune.

La tenue de ce groupe de travail a pour objectif d'initier un travail autour du volume nécessaire et de la répartition hebdomadaire des temps en université et en établissement scolaire de ces publics partagés, afin de permettre à chacun, élèves comme étudiants, la réussite de leur projet dans les meilleures conditions.

Des représentants de lycée professionnel, lycée général et technologique et collèges, ont donc été invités à ce groupe de travail, chefs d'établissements et adjoints car les problématiques ne sont pas les mêmes dans les différentes catégories d'EPL. Pour les universités, des responsables de parcours MEEF et de DIU/AEU sont également présents.

1) Méthodologie de travail – Calendrier

La coordination de ce travail est assurée par le Pôle Continuum, au travers de ses responsables et de son bureau des stages.

- **14 Novembre** : Réunion d'un groupe de travail (GT) rectorat/universités → synthèse des contraintes
- **22 novembre** : envoi de la synthèse au GT pour validation/amendement
- **24 novembre** : présentation de la synthèse corrigée au Conseil des Responsables de Diplômes et de Formation (CRDF)
- Travail des responsables de parcours et de DIU/AEU
- **Janvier** : 1^{ères} propositions au GT
- Retours – Echanges – Régulation
- **20 avril** : Proposition formelle au CRDF pour validation
- **Début mai** : envoi de la répartition des jours à tous les établissements et responsables de parcours

2) Quelques éléments de contexte

- Une grande diversité de statuts

Exemples	Obligations	Caractéristiques	Etablissement
M1 AED Prépro	6h face élève	Cours et accompagnement personnalisé, devoir fait.	Collège
M2 AED Prépro	6h face élève	Cours et AP	Collège
M2S	12 semaines – Observation et pratique accompagnée	Mêmes jours que M2C - M2 à passer (dont mémoire) + concours	Collège/Lycée
M2C	1/3 temps en responsabilité	Mêmes jours que M2S - M2 à passer (dont mémoire) + concours	Collège/Lycée
T0 mi-temps	mi-temps en responsabilité	DIU	Collège/Lycée
T0 temps plein	Temps plein en responsabilité	AEU (2+10 jours dans l'année)	Collège/Lycée

- Un nombre important de parcours MEEF (45) répartis dans les 4 universités et l'Inspé + 14 parcours stagiaires. Une coordination de fait complexe entre les parcours.
- Des parcours existants dans plusieurs universités (ex : Anglais à Lyon 2, Lyon 3 et UJM)
- Certains parcours sont eux-mêmes mutualisés avec d'autres parcours (recherche notamment), ce qui pose de grandes contraintes en terme d'emploi du temps et les ajustements tardifs très difficiles.
- Un seul parcours de DIU (stagiaires mi-temps) et d'AEU (stagiaires temps plein) et non des parcours autonomes par discipline donc des regroupements de disciplines plus ou moins proches.
- Des emplois du temps établissement avec une cohérence pédagogique à respecter dans la mesure du possible (nombre d'heures regroupées dans une seule journée impossible. cf. AED prépro, M2C...)
- Des formations en alternance établissement / université parfois dans la même journée : le temps de transport entre établissement et université peut être important (ex : Oyonnax, Pays de Gex..) et contraignant (fatigue, pause méridienne réduite...) : pour les étudiants et stagiaires, les organisations en ½ journées sont difficiles à gérer.
- La bascule M2C → M2S est une possibilité à n'importe quel moment de l'année (démission...)
- En établissement et surtout en lycée, les langues vivantes doivent être posées en barrette dans les emplois du temps. Les étudiants contractuels alternants et stagiaires doivent être disponibles sur ces mêmes plages horaires.
- Les « barrettes » (cours commun à des élèves de classes différentes et cours différents pour une même classe sur le même créneau horaire), sont indispensables, au lycée comme au collège, pour rentrer tous les enseignements dans la grille horaire et permettre une pause méridienne pour tous les élèves.
- En lycée, les choix des enseignements de spécialités (3 par élèves en 1^{ère}, sur une dizaine, 2 spécialités en terminale) empêchent la constitution d'un groupe classe avec un emploi du temps unique pour tout le monde. La constitution et les modifications des emplois du temps au lycée sont donc très complexes et limitées.

- Les classes sont constituées en fonction des choix de langues. Déplacer des enseignements nécessite de modifier les classes, ce qui impacte lourdement la constitution des emplois du temps.
- Des contraintes de salles très importantes pour les EPLE comme les universités
- L'inscription des stagiaires en DIU dans les universités peut être très tardive (fin sept). Leur emploi du temps ne doit donc pas dépendre de l'université d'inscription car ceux-ci sont construits en juillet-août.
- Le morcellement des semaines fragilise les étudiants

Eléments de réflexion :

- Sur des ½ journées, il a été possible d'organiser à l'université certains cours en distanciel, pour des contenus essentiellement théoriques. Cela a évité aux étudiants de se déplacer.
- Pour des raisons pédagogiques, il n'est pas souhaitable que les journées en établissement soient consécutives (ex : mardi/mercredi ou vendredi/lundi), sauf pour les enseignements professionnels. Il y a là sans doute une marge de manœuvre.
- Journées complètes dans les établissements : Avantage = immersion complète et temps de préparation, participation aux réunions, travail en équipe. Inconvénients = tous les cours ne peuvent pas être placés sur un ou deux jours, sauf exception (ex : musique, 1h par classe hebdomadaire au collège).
- M2C : En lycée, le regroupement sur deux journées est préférable. En collège, il est plus judicieux de répartir les heures sur 3 ½ journées. La nomination des M2C en collège est souhaitée par les chefs d'établissement. Mais les étudiants peuvent faire le calcul d'un stage de M1 en collège et de M2 en lycée, lequel prépare mieux au concours.
- Obligation pour raison budgétaire de penser des regroupements pour la mise en place des mutualisations entre parcours de master à petits effectifs
- Les parcours DIU et AEU sont structurés par des groupes comprenant plusieurs disciplines. Cela nécessite donc des plages communes aux disciplines d'un même groupe.

Axes de travail identifiés :

- Concernant les étudiants contractuels alternants (M2C), l'idéal en EPLE: 1 journée complète + 2 ½ journées.
- Journées identiques dans les différentes universités (surtout Lyon 2 et Lyon 3), pour les mêmes disciplines. L'alignement avec l'UJM est moins prioritaire même si des cas de nomination dans le même établissement d'étudiants d'université de l'UJM et de Lyon ont été relevés.
- De préférence, affecter les étudiants contractuels alternants dans le département de leur université.
- DIU : 2,5 jours en établissement => nombre de demi-journées communes pour les disciplines du même groupe ?
- Eviter les journées consécutives en établissement (comme lundi/mardi ou vendredi/lundi), surtout pour les M2C.
- Permettre les mutualisations entre parcours de master à petits effectifs